

## Coiffeurs

28-01-2008

Dernière mise à jour : 04-11-2008

Evaluer les risques professionnels chez les coiffeurs. Nickel, latex, gestes répétitifs, station debout prolongée, produits de coloration... Cependant, leur accumulation engendre des risques qui nécessitent une bonne évaluation et une bonne prévention...

Nickel, latex, gestes répétitifs, station debout prolongée, produits de coloration... Certes, mais on ne peut parler d'astreintes physiques, chimiques ou mentales lourdes chez les coiffeurs.

Cependant, leur accumulation engendre des risques qui nécessitent une bonne évaluation et une bonne prévention. Bien sûr, une "sélection naturelle" se fait très tôt lors de l'apprentissage.

Eczéma des mains ou dermite d'irritation peuvent faire leur apparition, car les apprentis ne font souvent que des shampoings.

Les personnes allergiques sont donc rapidement décelées.

Alors, seule la solution du changement d'orientation est envisageable. Cette allergie peut être dépistée à la visite médicale préalable à l'embauche par votre service de santé au travail ou lors d'une visite annuelle. {mospagebreak title=Où sont les risques ?} Où sont les risques ?> Pathologie cutanée:

Un usage pluri-quotidien des shampoings, l'agression de l'eau et ses variations de températures, les produits de coloration, les produits de permanente ou de défrisage, les instruments de coiffage en nickel ou chromés peuvent parfois causer une sécheresse cutanée, une diminution des défenses cutanées locales ou un eczéma allergique.

### > Pathologie respiratoire :

Les produits de décoloration sont souvent additionnés à des persulfates alcalins, poudre qui permet le décapage ou les variations de teintes. Une intolérance peut se manifester après plusieurs années d'utilisation sous forme de rhinite, d'asthme.

### > Irritation oculaire :

L'usage des divers produits, et l'éclairage des postes de travail avec des tubes fluorescents parfois excessifs dans les salons de coiffure des centres commerciaux.

### > Postures :

Les stations debout prolongées avec piétinement et les gestes répétitifs peuvent entraîner des douleurs ostéo-articulaires et des douleurs des membres inférieurs.

### > Charge mentale :

Une clientèle exigeante qui demande une écoute et une attention permanente peut peser.

### > Bruit :

Un fond musical omniprésent, des séchoirs trop bruyants de 75 à 80 dB .

### > Ambiance thermique :

La chaleur et l'humidité constantes.

### > Horaires :

Des repas décalés, des nocturnes, des retentissements sur la vie familiale peuvent perturber.

### > Accidents liés au matériel :

L'utilisation des ciseaux, rasoirs fait qu'on constate des petites coupures. {mospagebreak title=Comment les prévenir ?} Comment prévenir ou éviter ces manifestations ? Un certain nombre de mesures simples à mettre en oeuvre, avec ou sans investissement financier.

Par exemple...

### > Pathologie cutanée :

le port des gants en polyvinyle ou polyéthylène est vivement conseillé, ainsi que le respect des consignes des fabricants des produits, on y pense souvent pour la coloration mais pas pour les shampoings!

Une eau thermostatée aux bacs est recommandée. Il est possible de choisir des outils à manche plastique plutôt que tout nickel.

### > Pathologie respiratoire et ambiance thermique :

une bonne aération et/ou ventilation dans le salon pour les laques et fixateurs, un laboratoire pour le mélange des produits de décoloration avec aspiration basse ou le choix de produits non volatiles en préférant les pâtes aux poudres, des équipements de protections individuelles comme les masques respiratoires sont idéals.

### > Irritation oculaire :

s'atténue avec une bonne ventilation pour les produits. Et pour éviter le réfléchissement des néons, on préfère un éclairage en lumière naturelle si c'est possible et/ou une peinture murale claire et mate.

**> Postures :**

on conseille un tabouret pour éviter les stations debout prolongées et les douleurs rachidiennes (dos). Pour l'insuffisance veineuse, le port de collants de contention (lourdeurs dans les jambes, varices...) est préconisé.

**> Charge mentale :**

chez les coiffeurs à domicile on ne constate pas ce genre de problème car malgré les visites chez des personnes malades ou âgées qui sont difficiles, l'apport de bonheur est un anti stress.

**> Bruit :**

il existe des séchoirs moins bruyants et moins lourds.

**> Accidents liés au matériel :**

être vacciné contre le tétanos est recommandé. Nettoyer et désinfecter le matériel au fur et à mesure de son usage pour éviter les accidents d'exposition au sang. En conclusion, malgré tous ces risques et l'importance des produits manipulés dans les salons de coiffure, les phénomènes d'accidents, de postures ou d'intolérance sont, somme toute rares.

Une meilleure attitude préventive devrait encore pouvoir limiter ces cas. Pensez à prévoir dans vos locaux le document unique qui est exigible par l'Inspection du Travail depuis le 5 novembre 2002, et qui identifie, mentionne, et prévient de tous les risques de la profession. Sources:

• fiche medico professionnelle ACMS CAMIP

• l'étude des drs Triglia, Marcelot, Tarpinian, Gallissian et Baylot.

• [www.bossons-fute.com](http://www.bossons-fute.com) RAPPEL: Ces informations sont issues d'une synthèse de documents trouvés sur des sites d'organismes de référence en matière de santé au travail. Leur lien est d'ailleurs mentionné à chaque fois. En revanche, n'oubliez pas que votre médecin du travail suit la santé de vos salariés et connaît les conditions de travail et les risques professionnels de vos métiers. Il peut donc vous apporter des informations ou des conseils dans votre démarche.

Pensez à le solliciter directement pour en savoir encore plus! {mospagebreak title=Liens externes } LIENS EXTERNES : Un document de l'INRS à télécharger sur les dermatoses professionnelles des coiffeurs Un document de l'INRS à télécharger sur l'allergie respiratoire des coiffeurs Un dossier à visiter sur l'Etat des mains dans la coiffure sur Roanne et sa Région du Service de Médecine du Travail de Roanne Sur les dermatoses professionnelles exemple: chez les coiffeurs cf. l'Institut Universitaire de Médecine du Travail de Rennes

Le site du Conseil National des Entreprises de Coiffure L'Union Professionnelle Artisanale ou site départemental [artisanat13.org](http://artisanat13.org) La Fédération Nationale de la Coiffure Française Union Départementale de la Coiffure 13

473 rue Paradis

13008 MARSEILLE

tél: 04 91 29 32 85 Des fiches d'activités professionnelles

et des fiches de risques

sur le site de bossons-futé.

Fiche d'activité professionnelle concernant les coiffeurs. La chambre des métiers des Bouches-du-Rhône CGPME 13 organisation patronale et partenaire social qui assure la représentation et la défense de l'ensemble des PME CGA GECIAM Centre de Gestion agréé par l'administration fiscale créée à l'initiative d'experts comptables et de représentants des syndicats patronaux.